

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
du vendredi 15 mars 2024  
**N° CP-2024-2-12-1**  
**N° applicatif 8861**

**12<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Direction**  
Direction aménagement, contractualisation,  
ingénierie

**Service consulté**

### **PROPOSITION D'AVIS DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊTÉ DE LA COMMUNE DE WITTISHEIM**

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace suit l'élaboration et la révision des plans locaux d'urbanisme sur son territoire, au titre de sa mission de Personne publique associée (PPA) aux documents d'urbanisme.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'adopter le projet d'avis favorable de la Collectivité européenne d'Alsace sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté de la commune de WITTISHEIM avec la suggestion d'inscrire au projet du PLU l'objectif de protection du patrimoine bâti alsacien par son identification précise et l'édiction de règles de protections spécifiques.

Après analyse du projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté qui a été transmis à la Collectivité européenne d'Alsace, il est proposé d'émettre un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme arrêté de la commune de WITTISHEIM, dont les orientations s'inscrivent pour l'ensemble en cohérence avec les enjeux de la Collectivité européenne d'Alsace.

L'avis favorable est assorti de la suggestion d'inscrire au projet du PLU l'objectif de protection du patrimoine bâti alsacien par son identification précise et l'édiction de règles de protections spécifiques.

Les documents sont disponibles à l'attention des personnes intéressées auprès de la DGA Attractivité / Direction de l'Aménagement, Contractualisation et Ingénierie.

Le projet de PLU de la commune de WITTISHEIM a été présenté aux membres de la Commission territoriale de Centre Alsace le 26 février 2024 et a recueilli un avis favorable.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'émettre un avis favorable au projet de plan local d'urbanisme arrêté de la commune de WITTISHEIM avec la suggestion d'inscrire au projet du PLU l'objectif de protection du patrimoine bâti alsacien par son identification précise et l'édiction de règles de protections spécifiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.